

CONSEIL

Cent septième session

RESOLUTION N° 1326

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107^e session)

REPRESENTATION DU PARLEMENT ARABE AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant reçu la demande de représentation du Parlement arabe en qualité d'observateur (C/107/12),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter le Parlement arabe à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
